

**CATÉGORIE:**        **Accessibilité pour les personnes  
ayant un handicap de l'Ontario (LAPHO)**

**POLITIQUE: 1-391**

**Section 5:**        **Politique et procédures de l'ACE**

**SUBJECT:**        **Service à la clientèle**

**DATE: 17 novembre, 2014**

---

### **Énoncé de politique**

Les personnes ayant un handicap sont autorisées à utiliser leurs propres supports personnels pour accéder aux produits et services offerts par l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE). Les supports personnels incluent les aides techniques; les animaux d'assistance et les personnes de soutien.

Les personnes ayant un handicap et le public seront informés promptly par l'ACE de toutes interruptions de service qui peuvent affecter l'accès aux produits et services.

### **Motif de la politique:**

L'objectif de cette politique est de permettre aux personnes ayant un handicap d'accéder à la gamme de produits et services offerts par l'ACE.

#### **(1) Les aides techniques**

Les personnes ayant un handicap sont autorisées à utiliser leurs aides techniques pour accéder aux biens et services offerts par l'ACE.

Un aide technique est tout aide qui est utilisé, conçu, fabriqué ou adapté pour aider une personne à effectuer une tâche particulière. Les aides techniques permettent aux personnes ayant un handicap d'effectuer des tâches quotidiennes telles que le déplacement, communication, la lecture ou le levage.

Des exemples de aides techniques comprennent, mais ne sont pas limités à ce qui suit:

- Fauteuils roulants
- Cannes
- Marchettes
- Accessoires fonctionnels d'écoute (systèmes FM)
- Ordinateurs portables avec un logiciel de lecture d'écran ou de capacités de communication
- Téléphones intelligents (appareils portatifs sans fil)
- Aides auditives
- Système de positionnement global (GPS)
- Lecteurs audio numériques
- Téléimprimeurs (ATS)
- Réservoirs d'oxygène portatifs
- Assistants numériques personnels

Les aides techniques de communication tels que les systèmes ou images à sortie vocale / symboles

Les aides techniques sont autorisés dans tous les espaces de l'ACE à laquelle les membres, non membres, les bénévoles, le personnel, les entrepreneurs ont accès avec l'exception envers les dispositions spécifiques énoncées dans la politique de l'ACE # 11215 accommodation spéciale en vue de l'examen nationale.